

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :*

*1 – Le cadre général du compte administratif*

*2 – La section de fonctionnement*

*3 – La section d'investissement*

1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2020. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, vente de l'eau...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service de l'eau.

Les recettes de fonctionnement 2020 s'élèvent à 272 291,32 €, les dépenses de fonctionnement 2020 à 74 198,06 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (198 093,26 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du service à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	27 644,11	Excédent reporté	179 384,85
Dépenses de personnel	13 303,47	Vente d'eau, travaux et location compteurs	78 766,32
Reversement redevance agence de l'eau	8 699,00	Redevance agence de l'eau	8 426,55
Dépenses financières	1 176,78	Produits exceptionnels	3,01
Dotation aux provisions	862,35	Ecritures d'ordre entre sections	5 710,59
Ecritures d'ordre entre sections	22 512,35		
Total	74 198,06	Total	272 291,32

### 3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets à moyen ou long terme de l'établissement et au renouvellement du matériel d'exploitation (matériel divers, travaux...). Les immobilisations acquises se retrouvent inscrites au bilan comptable du service de l'eau.

Les recettes proviennent essentiellement de l'excédent reporté et des subventions sur travaux versées par le Conseil Départemental.

- b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunt	6 040,48	Solde d'investissement reporté	30 753,40
Frais d'études	18 153,90	Subventions	23 077,60
Alimentation en eau et acquisition de matériel divers	33 305,28	FCTVA	1 223,24
Ecritures d'ordre entre sections	5 710,59	Ecritures d'ordre entre sections	22 512,35
Total	63 210,25	Total	77 566,59

- c) L'écart entre le montant des dépenses et celui des recettes constitue l'excédent qui sera reporté en 2021 (14 356,34 €).
- d) Certains programmes d'investissement ne sont pas achevés au 31 décembre 2020 : il reste des frais d'études à mandater. Ces restes à réaliser s'élèvent à 12 612 €.
- e) L'intégration des restes à réaliser aux totaux de la section porte la dépense à 75 822,25 €, la recette demeure inchangée (77 566,59 €). L'écart entre ces deux montants étant positif (1 744,34 €), le prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement ne s'impose pas.



Le Maire,

MEILHAC Sébastien